

LA VIE ECONOMIQUE

- [Loi Travail corrigée : ce que prévoit le nouveau texte](#)
- [Les recours prud'homaux sont la conséquence et non la cause du chômage](#)
- [78 % des moins de 35 ans opposés à la loi Travail](#)
- [La France reste incapable de résorber son déficit commercial](#)
- [La Banque de France revoit la croissance à la baisse](#)
- [Combien coûtent les retards de paiement ?](#)
- [Pas de réels progrès depuis vingt ans pour les femmes dans le monde du travail](#)
- [France : 82 300 emplois marchands créés, plus haut depuis la crise](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Le trou de la Sécu moins profond que prévu](#)
- [Tarifs 2016 : baisses de 2,15 % pour les cliniques et de 1,5 % pour l'hôpital](#)
- [Loi El Khomri : lourdes menaces sur la santé au travail pour la FMF](#)
- [Mention « substituable » en tête des ordonnances : les médecins libéraux pas convaincus](#)
- [Sécurité sociale : APA, ACS, un Français sur deux ne sait pas ce que c'est](#)
- [La santé, un sujet fort pour les citoyens, pas pour la classe politique](#)

FISCALITE

- [L'impôt à la source va être testé dans des entreprises](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Société Générale alourdit son plan de départs volontaires](#)

- [Dassault Aviation engrange les bénéfices des contrats Rafale](#)
- [La RATP embauchera 3 000 personnes en 2016](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Loi Travail corrigée : ce que prévoit le nouveau texte

Le 14/03/16, le premier ministre, **Manuel Valls**, a reçu les partenaires sociaux pour leur présenter la nouvelle mouture de l'avant-projet de la loi Travail ; les corrections ont été faites par le président François Hollande. Ce qui change : **01)**- Le barème des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif sera seulement indicatif. Ceci pour répondre à l'hostilité des syndicats. **M. Valls** : « *Le choix que nous faisons aujourd'hui est donc d'en rester à un barème indicatif dans la loi, qui sera une aide pour les juges prud'homaux, mais pas un carcan* ». **02)**- Licenciement économique. Si les nouveaux critères (4 trimestres de baisse consécutive du chiffre d'affaires, deux trimestres consécutifs de perte d'exploitation) ne changent pas, il est accordé un contrôle accru du juge. Ainsi, ce dernier pourra s'assurer que les multinationales n'organisent pas elles-mêmes artificiellement leurs difficultés économiques, à seule fin de pouvoir licencier. Dans ce cas, les licenciements pourraient être requalifiés en licenciement sans cause réelle et sérieuse. **03)**- Compte formation. Pour les salariés sans diplôme, le plafond sera relevé de 150 heures à 400 heures. **M. Valls** : « *Cela permettra à ces salariés d'accéder à un niveau supplémentaire de qualification tous les 10 ans, qui s'ajoute aux efforts de formation complémentaires que pourraient faire les entreprises* ». **04)**- La "garantie jeunes" va devenir un droit pour tous les jeunes sans emploi ni formation. **M. Valls** : « *Je souhaite que ce dispositif soit généralisé en 2017. De la même manière que nous créons, avec le CPA, un droit personnel et universel, nous devons créer un droit universel à la garantie jeunes* ». Pour rappel, la "garantie jeunes" c'est : un accompagnement renforcé, une allocation mensuelle de 450 euros et des périodes en entreprise. **05)**- Le compte épargne-temps ne sera pas inclus dans le futur compte personnel d'activité. **06)**- Forfait-jour, astreintes. Finalement, un dirigeant de PME ne pourra pas prendre de décision unilatérale, mais devra passer par un accord collectif. Si une représentation syndicale n'existe pas dans son entreprise, il pourra négocier avec un salarié mandaté par une organisation syndicale. **M. Valls** : « *Il n'y aura pas de nouvelle souplesse qui ne sera pas validée par un accord collectif* ». Si aucun accord collectif n'était conclu, alors c'est le droit actuel qui s'appliquerait (plus favorable aux salariés que celui qui était fixé dans l'avant-projet de loi Travail).

[Retour au sommaire](#)

Les premières réactions. Force Ouvrière (FO) demande le retrait pur et simple du projet, jugeant ces nouvelles propositions « *insuffisamment protectrices pour les salariés* ». **Jean-Claude Magny**, secrétaire général de **FO** : « *Je viens de confirmer au premier ministre, au nom de FO, faute de suspension, la demande de retrait du projet de loi* ». Avec l'Unef et la CGT, FO appelle à poursuivre la mobilisation contre le projet de loi. **Philippe Martinez**, secrétaire général de **la CGT** : « *La mobilisation est plus que jamais d'actualité pour la CGT. [La CGT va] discuter avec les autres organisations (syndicales) pour pouvoir concrétiser ce rendez-vous important [du 31 mars]* ». **William Martinet de l'Unef** : « *[L'Unef appelle les] jeunes à continuer la mobilisation. [...] Est-ce que ce gouvernement avec ce projet de loi travail a répondu aux aspirations des jeunes ? On est profondément convaincus que non. Évidemment, on appelle les jeunes à continuer cette mobilisation* ». **Alexandre Leroy**, président de **la Fage**, deuxième syndicat étudiant : « *[La nouvelle mouture permet] la poursuite du dialogue* ». En conséquence de quoi la Fage n'appelle pas à la mobilisation. **Pierre Burban**, secrétaire général de **l'UPA**, à l'agence Reuters : « *CFDT, CFTC et CFE-CGC considèrent que les annonces de Valls vont dans le bon sens* ». **La CFDT** ne s'est pas prononcée sur l'ensemble du texte ; elle a cependant listé sur twitter les revendications pour lesquelles elle a obtenu satisfaction : « *[Le] développement de la négociation collective en entreprise et dans les branches [et le] retrait du plafonnement des indemnités prud'homales* ». **Laurent Berger**, secrétaire général de **la CFDT** : « *[La CFDT salue des annonces] potentiellement [porteuses de] progrès pour les jeunes et les salariés. [...] Si les annonces se manifestent dans l'écriture du projet de loi, la CFDT considère que nous avons fait avancer ce texte* ». Le syndicat se prononcera définitivement sur le texte lors de son bureau national « *mercredi et jeudi* » [16 et 17/03/16]. **Carole Couvert**, présidente de **la CFE-CGC** : « *[La CFE-CGC se réjouit que] l'unité de toutes les organisations syndicales* ».

permet(te) le retrait du barème d'indemnisation des prud'hommes qui devient indicatif. [...] L'unité syndicale réformiste fait bouger les lignes, mais [ce n'est] pas tout pour CFE-CGC [qui réclame le] retrait du référendum [d'entreprise]. Nos fédérations décideront lundi 21 mars si le projet @MyriamElKhomri a suffisamment bougé ou non ? @manuelvalls. @CFECGC poursuit travail ! — Carole Couvert (@carolecouvert) 14 mars 2016 ». **Le Medef**, lui, considère que rendre le barème des indemnités prud'homales seulement « indicatif » ôte « la cohérence au dispositif général [du projet de loi travail] ». **Pierre Gattaz** : « Ce qui nous ennuie considérablement, c'est le déplaçonnement des prud'hommes, car sachez que c'est un élément important pour que les employeurs, notamment les plus petits, puissent relancer l'emploi. [...] Nous sommes déçus par ce déplaçonnement, qui est un déplaçonnement clé ».

François Asselin, CGPME : « [La CGPME craint une] réforme à l'envers ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/reforme-code-travail-el-khomri/20160314.OBS6376/loi-travail-corrige-ce-que-prevoit-le-nouveau-texte.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20160314](http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/reforme-code-travail-el-khomri/20160314.OBS6376/loi-travail-corrige-ce-que-prevoit-le-nouveau-texte.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20160314)

[http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/19590-loitruavail-medef-recul-bareme-homal.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20160314](http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/19590-loitruavail-medef-recul-bareme-homal.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20160314)

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2016/03/14/09005-20160314ARTFIG00196-loi-travail-fo-et-cgt-exigent-toujours-le-retrait-du-texte-recrit.php>

(Sources : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 14/03/2016, avec AFP, www.lefigaro.fr du 14/03/2016)

● Les recours prud'homaux sont la conséquence et non la cause du chômage

Le 08/03/16, le **Centre d'études de l'emploi** (CEE) a publié une étude d'où il ressort que : « Ce ne sont pas les procès prud'homaux qui contribueraient à augmenter le chômage, mais la hausse de celui-ci qui provoquerait un recours plus élevé aux arbitrages judiciaires. [...] Les pics de salariés sans emploi sont suivis après un certain délai - et non précédés - par des hausses du taux de recours ». L'étude a comparé les courbes du chômage et du taux de recours prud'homaux, des années 1970 à aujourd'hui. Son but : vérifier « l'argument selon lequel la menace du recours judiciaire constituerait un frein à l'embauche ». **Sebastian Schulze-Marmeling**, auteur de l'étude : « [Ces conclusions vont] à l'encontre d'idées, largement répandues en France, qui visent, au nom de l'emploi, à amoindrir la protection judiciaire des salariés ». Et peuvent notamment questionner le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse ; une mesure que le gouvernement entend mettre en place pour lever la « peur de l'embauche » qu'invoquent les petits patrons, qui craignent les prud'hommes [Cet article a été écrit avant les révisions gouvernementales du 14/03/16, Ndlr]. Pour le CEE, il y a moins de recours en France que dans d'autres pays. **Le CEE** : « Les conseils prud'homaux sont loin d'être une exception 'à la française'. [Des juridictions similaires] existent de longue date dans quasiment tous les États européens ». Et l'Hexagone, donc, est, d'après l'étude, en dessous de la moyenne européenne en ce qui concerne les actions prud'homales (7,8 recours pour 1 000 salariés, contre une moyenne européenne de 10,6 recours pour 1 000 salariés). **La CEE**, sur la France : « [On note une] grande stabilité entre 1983 et 2012 [des recours.] avec un nombre de demandes compris entre 150 000 et 170 000 nouvelles affaires par an ». Une précision toutefois apportée par le CEE : il convient d'analyser ces comparaisons avec prudence, les prud'hommes, ou les juridictions étrangères équivalentes, n'ayant pas nécessairement les mêmes compétences selon les pays. Enfin, le CEE précise qu'entre 2004 et 2012, « de 20 à 30 % des licenciements ont fait l'objet d'une requête aux prud'hommes, 3 % des licenciements économiques ». Avant de conclure que les entreprises ayant des instances représentatives du personnel dans leur sein sont « significativement moins touchées par les procès prud'homaux ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/les-recours-prud-homaux-sont-la-consequence-et-non-la-cause-du-chomage-556120.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160310](http://www.latribune.fr/economie/france/les-recours-prud-homaux-sont-la-consequence-et-non-la-cause-du-chomage-556120.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160310)

(Source : www.latribune.fr du 10/03/2016)

[Retour au sommaire](#)

● 78 % des moins de 35 ans opposés à la loi Travail

D'après un sondage Odoxa, réalisé pour Le Parisien le 13/03/16, 71 % des Français se disent « plutôt opposés » à la loi Travail. Les jeunes plus particulièrement, avec 78 % des

18-34 ans qui se déclarent « *plutôt opposés* ». 28 % des Français se disent « *plutôt favorables* », tandis que 1 % ne se prononcent pas. En ce qui concerne leur avenir, 46 % des Français sont « *optimistes* » contre 53 % « *pessimistes* ». Les moins de 35 ans sont, eux, 54 % à être « *optimistes* » contre 45 % « *pessimistes* ». 71 % des Français ont une image positive des jeunes (79 % chez les sympathisants de gauche, 56 % chez les sympathisants du Front national). Le sondage a été réalisé auprès d'un échantillon de 1 012 personnes de 18 ans et plus, interrogées par Internet le 10 mars.

<http://www.challenges.fr/emploi/droit-du-travail/20160313.CHA6215/78-des-moins-de-35-ans-opposes-a-la-loi-travail.html>

(Source : www.challenges.fr du 13/03/2016, avec AFP)

● **La France reste incapable de résorber son déficit commercial**

D'après les chiffres des **Douanes**, le déficit commercial de la France, en janvier, a atteint 3,7 milliards d'euros ; la hausse des exportations (+ 0,5 %) est restée inférieure à celle des importations (+ 0,6 %). **Motifs ?** Un décrochage passager des livraisons d'Airbus, mais aussi, et surtout, « *la faible taille de l'appareil exportateur et son incapacité à se projeter davantage hors de la zone euro, sur des marchés dynamiques tels que la Chine* ». Le bilan annuel des Douanes souligne qu'il existe, dans l'Hexagone, 125 000 entreprises exportatrices en 2015 (à peine plus de 4 % du stock total d'entreprises), contre 300 000 en Allemagne. D'autre part, on notera que 77 % des exportations sont réalisées par des TPE-PME de moins de 20 salariés ; en valeur, leurs ventes ne représentent que 24 % du total des exportations. Ces entreprises, sous-capitalisées, sont dans l'incapacité de se doter « *d'un véritable service chargé du développement international* ». Par conséquent, elles n'ont généralement pas d'autres choix que de se limiter aux pays de la zone euro. **La Tribune** note cependant que la part des exportations vers la Chine a augmenté entre 2005 et 2015 ; elle est passée de 1,6 % à 4 % des ventes totales à l'étranger. **La Tribune** : « *Mais la France partait de si bas...* ». Là encore, la comparaison avec l'Allemagne est parlante : en 2005, les exportations allemandes vers la Chine représentaient 2,7 % des exportations totales du pays ; en 2015, elles représentaient 5,95 % des exportations totales du pays. **La Tribune** : « *Si l'on compare ces ratios, la France n'est pas si en retard. En revanche, en valeur, l'écart est saisissant. En 2015, les exportations allemandes vers la Chine ont atteint 71 milliards d'euros. Les exportations françaises n'ont pas réussi à dépasser les 18 milliards d'euros* ». Le problème est que, même avec « *les gains de compétitivité prix offerts par la baisse des prix du pétrole et par la dépréciation de l'euro face au dollar* », le commerce extérieur français n'arrive pas à décoller.

<http://www.latribune.fr/economie/france/la-france-reste-incapable-de-resorber-son-deficit-commercial-555859.html>

(Source : www.latribune.fr du 08/03/2016, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

● **La Banque de France revoit la croissance à la baisse**

Le 09/03/16, **la Banque de France** (BdF) a revu à la baisse sa prévision de croissance du produit intérieur brut (PIB) pour le premier trimestre 2016 en France, à 0,3 % contre 0,4 % prévu initialement. Pour ce faire, la BdF fonde son analyse sur son enquête mensuelle auprès des entreprises. Or, pour février, cette enquête fait état d'une pause dans la production et les livraisons dans le secteur de l'industrie, ceci après plusieurs mois de hausse. **La BdF** : « *La pharmacie, pour cause d'interruptions de production, ainsi que la fabrication de machines reculent tandis que l'automobile et le caoutchouc-plastique progressent* ». La banque précise également que les commandes ralentissent, plus particulièrement celles venues de l'étranger. En ce qui concerne le secteur des services, l'activité progresse mais « *à un rythme un peu moins soutenu qu'en janvier* ». **Par secteurs** : **01)**- L'information-communication et l'intérim sont « *dynamiques* » ; **02)**- L'hébergement-restauration, qui avait été sévèrement impacté par les attentats du 13/11/2015 à Paris en novembre, « *cesse de baisser* » ; **03)**- Le bâtiment voit son activité « *augmenter un peu* », dans le gros œuvre comme dans le second œuvre. Les chefs d'entreprise de ces trois secteurs anticipent une hausse de leur activité en mars. D'après **l'Insee**, qui table toujours sur une hausse de 0,4 % du PIB au 1er trimestre 2016, la croissance a déjà atteint 0,3 % au

4^{ème} trimestre 2015. **Le gouvernement français**, quant à lui, compte pour l'ensemble de l'année 2016 sur une croissance de 1,5 % sur l'ensemble de 2016 (contre 1,1 % en 2015). Enfin, **la Commission européenne** prévoit, elle, une croissance de 1,3 % en 2016 en France, c'est-à-dire sur une croissance bien inférieure à celle de la zone euro (1,7 %).

[http://www.challenges.fr/france/20160309.CHA6037/france-la-banque-de-france-abaisse-la-prevision-de-croissance-au-premier-trimestre-a-0-3.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160309](http://www.challenges.fr/france/20160309.CHA6037/france-la-banque-de-france-abaisse-la-prevision-de-croissance-au-premier-trimestre-a-0-3.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160309)

(Source : www.challenges.fr du 09/03/2015, avec AFP)

● **Combien coûtent les retards de paiement ?**

Le 07/03/16, **l'Observatoire des délais de paiement de la Bande de France (BdF)** a révélé que, si la situation s'améliorait, elle reste loin d'être idyllique, "*s'améliorer*" signifiant que les délais de paiement ont, en 2014, baissé d'une journée, tant du côté clients que du côté fournisseurs. Les délais clients, à 44 jours de chiffre d'affaires, retrouvent leur niveau de 2012. Les délais fournisseurs, eux, se réduisent pour la huitième année consécutive à 50 jours d'achats. **L'Observatoire** : « *Les délais de paiement poursuivent leur mouvement historique de baisse et atteignent leur point le plus bas depuis quinze ans* ». Malgré cela, la situation reste difficile pour bien des entreprises. Un tiers d'entre elles a été en effet victime d'un dépassement du seuil légal pour le règlement des factures, fixé à 60 jours par la loi de modernisation économique (LME), votée en 2008. Un dommage estimé à 12 milliards d'euros (+ 2 milliards qu'en 2013). Si l'on observe **la taille des entreprises**, on constate que les premières victimes sont les **PME**, avec 16 milliards d'euros. Les **ETI** (entreprises de taille intermédiaires) sont, elles, plus épargnées, avec 4 milliards d'euros. **Le secteur le plus touché** : la construction. D'après une enquête menée par **la CGPME**, et citée dans le rapport de l'Observatoire, 60 % des entrepreneurs estiment que l'origine des retards de paiement se trouve principalement dans des problèmes de trésorerie. Mais il y a aussi la peur de perdre un client important qui joue. L'enquête de la CGPME montre, à ce propos, que seules 17 % des entrepreneurs interrogés réclament des pénalités à leurs clients. Mais dès que les mauvais payeurs sont de grands groupes, ils ne sont plus que 11 % à le faire. Et lorsqu'il s'agit du secteur public, le chiffre tombe à 5 %. **La Tribune** : « *Une solution est-elle envisageable ? Comme le constate l'Observatoire, ce problème est contagieux. Via un effet domino, toutes les tailles d'entreprises sont concernées parce que les grands donneurs d'ordre, publics et privés, n'ont pas un comportement exemplaire en dépit du durcissement de la loi, donc, et des engagements pris auprès de la [médiation] des entreprises* ». **Le cabinet Altarès** s'est aussi penché sur le problème ; il constate que le risque de défaillance d'une entreprise est multiplié par six quand les délais de paiement dépassent trente jours. Ce qui expliquerait « *pourquoi les entreprises utilisent surtout le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour soulager leur trésorerie, dispositif dont le coût pour les finances publiques est estimé à une dizaine de milliards d'euros cette année* ». Le durcissement de la loi n'ayant visiblement pas eu d'effets probants, l'Etat a donc décidé de confier une mission aux commissaires aux comptes. Ces derniers, à dater du 1er juillet 2016, devront : **01)-** certifier les comptes annuels de leurs clients ; **02)-** préciser si leurs clients respectent, ou non, les délais de paiement pour leurs fournisseurs et leurs clients.

<http://www.latribune.fr/economie/france/combien-cooutent-les-retards-de-paiement-555768.html>

(Source : www.latribune.fr du 07/03/2016, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

● **Pas de réels progrès depuis vingt ans pour les femmes dans le monde du travail**

Le 07/03/16, **l'OIT** (organisation internationale du travail) a publié un rapport, « *Femmes au travail, Tendances 2016* » et fait un bilan sur vingt ans (1995-2015) sur la situation des femmes dans le monde du travail. L'organisation note que les progrès accomplis en vingt ans ne l'ont été qu'« *à la marge* ». **L'OIT** : « *[Entre 1995 et 2015,] le taux mondial de participation des femmes à la population active est passé de 52,4 % à 49,6 %* ». Ainsi, en 2015, 2 milliards d'hommes étaient présents dans le monde du travail (72 % des hommes), contre 1,3 milliard de femmes (46 % des femmes en âge de travailler, c'est-à-dire ayant plus de 15 ans). L'accès à la santé et à l'éducation des femmes s'est amélioré mais, remarque **l'OIT** : « *[S'agissant de l'économie et du social] de grandes lacunes restent à combler dans la mise en œuvre du Programme de développement durable pour 2030 adopté*

par les Nations Unies en 2015 ». La parité au niveau scolaire (éducation primaire et secondaire) a été atteinte dans 123 pays. Mais pour quel résultat ? **Laura Addati, co-auteure du rapport** : « [Cet accès de plus en plus importante à l'école] ne se traduit par aucun progrès dans le monde du travail. [...] Un véritable gâchis du talent et des compétences des femmes ». L'OIT explique que les femmes sont confrontées à une situation d'inégalité générale, où que ce soit dans le monde. Elles sont les premières victimes du sous-emploi, de la précarité ; dans le travail, on les trouve surtout dans l'économie la moins bien payée, la moins protégée socialement : l'économie informelle. **Le rapport** : « Les progrès accomplis pour surmonter les obstacles sont lents et se limitent à quelques régions du monde ». Autre constat : lorsque la situation des femmes paraît s'être améliorée, l'explication réside généralement dans la dégradation de la situation des hommes. **Le Monde** : « Exemple : la réduction des écarts d'emploi en Europe (sauf à l'Est), s'explique par la baisse du taux d'emploi des hommes ». **L'OIT** : « En Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest, et en Amérique du Nord, les écarts de chômage entre hommes et femmes se sont résorbés avec la crise financière, en grande partie sous l'effet du ralentissement économique touchant les secteurs à prédominance masculine et de l'augmentation des taux d'emploi des femmes mariées qui, dans certaines circonstances, se mettent à travailler pour compenser les pertes de revenu familial liées au chômage masculin ». Les chances de rentrer sur le marché du travail sont inférieures pour les femmes de 27 % à celles des hommes (au niveau mondial). En Asie du Sud et de l'Est, l'écart s'est même accentué. Les métiers où elles peuvent s'investir sont souvent les plus précaires. On trouve énormément de femmes « parmi les travailleurs qui contribuent à l'entreprise familiale », c'est-à-dire travaillant pour leur conjoint ou leur famille, notamment dans les entreprises agricoles, dans l'artisanat, le commerce. La conséquence : l'OIT estime l'écart salarial entre hommes et femmes à 23 % au niveau mondial. L'organisation considère que les progrès enregistrés sont limités : « Si les tendances actuelles se poursuivent, il faudra plus de 70 ans avant que cet écart disparaisse totalement ». **Laura Addati** : « Il n'y a pas de politique courageuse et, sans volontarisme, les écarts salariaux ne diminueront pas par le seul développement économique ». Autres causes de ces écarts salariaux : les différences d'éducation, l'âge, mais aussi, d'après l'OIT : « Ils sont aussi liés à la sous-évaluation du travail accompli par les femmes et des compétences requises dans les professions et les secteurs dominés par les femmes ». Un exemple : elles sont 61,5 % à occuper des postes dans le secteur des services (contre moins de 43 % pour les hommes). Au point de vue social, les femmes sont aussi moins bien protégées, y compris lorsqu'elles ont un emploi. **L'OIT** : « A l'échelle mondiale, près de 40 % des femmes ne cotisent pas à la protection sociale ». Ainsi, 200 millions de femmes ayant atteint l'âge de la retraite ne disposent d'aucune pension (contre 115 millions pour les hommes). **Le Monde** : « Enfin, pour compléter ce tableau noir de la situation des femmes, plus vulnérables encore sur les continents asiatiques et africains, l'inégalité persiste quant au rapport entre travail salarié et travail réellement effectué, y compris dans la sphère familiale ». Dans les pays en développement, les femmes ne sont rémunérées que 5h10 pour une journée moyenne de 9h20 (ce qui signifie que 4h10 ne sont pas payées). En ce qui concerne les hommes, ils sont rémunérés 6h40 pour une journée moyenne de 8h07. **Le Monde** : « Dans les économies développées, si la part de travail non rémunéré est moindre, la différence entre homme et femme persiste : pour le premier, sur 7 h 40 de travail, seules près de deux heures ne sont pas rémunérées, quand la femme, elle, n'est pas payée durant 3 h 30 sur un temps de travail quotidien estimé à 8 h 10 ».

http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/03/07/pas-de-reels-progres-depuis-20-ans-pour-les-femmes-dans-le-monde-du-travail_4878115_3234.html

→ OIT : « Femmes au travail, Tendances 2016 », résumé

http://www.ilo.org/gender/Informationresources/Publications/WCMS_457537/lang--fr/index.htm

→ OIT : « Femmes au travail, Tendances 2016 », le rapport dans son intégralité (13 pages) :

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_457537.pdf

(Sources : www.lemonde.fr du 07/03/2016, Rémi Barroux, www.ilo.org du 08/03/2016)

[Retour au sommaire](#)

● France : 82 300 emplois marchands créés, plus haut depuis la crise

Le 10/03/16, l'Insee a publié ses données révisées concernant l'emploi. Il ressort de ces données que 82 300 emplois marchands ont été créés en 2015 dans l'Hexagone (contre 62 800 destructions de postes en 2014). Il s'agit du solde net le plus élevé depuis la crise de 2008-2009. Après étude, l'Insee a revu à la hausse ses chiffres concernant l'emploi marchand pour les troisième et quatrième trimestres 2015 : + 0,1 % au troisième trimestre, à 12 900 créations d'emplois (contre une stabilité globale de l'emploi privé et la destruction de 900 postes sur octobre-novembre) ; + 0,2 % pour le quatrième trimestre, à 31 800 créations d'emplois (contre 26 400 créations annoncées initialement).

[http://www.latribune.fr/economie/france/france-82-300-emplois-marchands-crees-plus-haut-depuis-la-crise-556172.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160310](http://www.latribune.fr/economie/france/france-82-300-emplois-marchands-crees-plus-haut-depuis-la-crise-556172.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160310)

(Source : www.latribune.fr du 10/03/2016, avec Reuters)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Le trou de la Sécu moins profond que prévu

Le 15/03/16, **Les Echos** ont annoncé que **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, déclarait ce jour même que le trou de la Sécurité sociale en 2015 était moins important que prévu, à 7 milliards d'euros (contre 9,7 milliards d'euros en 2014). Or, en décembre 2015, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016 tablait sur un déficit de 9 milliards d'euros. **Les raisons : 01)-** Des améliorations du côté des recettes, avec une hausse des cotisations sur fond de reprise des créations d'emplois ; **02)-** Des améliorations du côté des dépenses. Comme le demandait l'Ondam (objectif national des dépenses d'assurance maladie), l'Assurance maladie est parvenue à limiter leur progression à 2 %. Les prévisions du gouvernement concernant le déficit public se trouvent ainsi confortées. **Michel Sapin**, ministre des Finances, avait expliqué, début mars, que le déficit serait inférieur à l'objectif de 3,8 % du produit intérieur brut (PIB) jusque-là attendu par le gouvernement. **M. Sapin**, sur Europe 1 : « *L'objectif a été atteint, il sera même dépassé, amélioré* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/03/15/20002-20160315ARTFIG00052-le-trou-de-la-secu-moins-profond-que-prevu.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 15/03/2016)

[Retour au sommaire](#)

● Tarifs 2016 : baisses de 2,15 % pour les cliniques et de 1,5 % pour l'hôpital

Le 08/03/16, ont été publiés au **Journal Officiel** les nouveaux tarifs pour les établissements de santé publics et privés pour 2016 ; ils sont à la baisse : - 1,5 % pour les hôpitaux, - 2,15 % pour les cliniques. Entrent en ligne de compte dans ce calcul le gel prudentiel (c'est-à-dire les réserves de crédit) pour les deux secteurs, ainsi que la reprise des allègements de charge du pacte de responsabilité et du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi pour le secteur privé. Les tarifs de l'hospitalisation à domicile augmentent (+ 0,4 %, comme en 2015). Les missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation (MIGAC), dont le principal bénéficiaire est l'hôpital augmentent, elles, de 1,7 % (contre 2,2 % en 2015). Un communiqué du ministère de la Santé a qualifié ces tarifs d' « *équitable* ». **Les réactions des acteurs concernés ? La Fédération de l'hospitalisation privée (FHP)** étudie pour le moment les textes publiés. Mais il y a quelques jours, elle avait annoncé qu'elle renonçait à la création de 5 000 emplois supplémentaires en 2016 « *en perspective des baisses de tarifs* ». **La Fédération hospitalière de France (FHF)** a plutôt bien accueilli cette « *campagne tarifaire* ». **Frédéric Valletoux**, président de la FHF a fait part de sa « *satisfaction* » face à la progression des crédits MIGAC. La FHF a également considéré que les décisions pour les établissements de psychiatrie et de soins de suite et de réadaptation allaient « *dans la bonne direction* ». Mais la Fédération a toutefois alerté les pouvoirs publics sur le risque d'un « *effet de ciseau* » entre baisses de tarifs et décisions nationales d'augmentation des dépenses. **Antoine Dubout, président de la FEHAP** (fédération représentant le secteur privé non lucratif) a estimé pour sa part qu'il était « *difficile de faire des miracles dans l'arrêté tarifaire et d'éviter de fortes baisses de tarifs* ». Et s'il reconnaît qu'il y a eu de « *très louables efforts* » de concertation, le secteur médico-social tient quand même à rappeler la « *marche forcée vers des gains de productivité* » que connaît le secteur, ainsi que la « *pression accumulée sur les épaules des équipes hospitalières dont la hauteur*

cumulée devient vertigineuse ». En conséquence de quoi, la **FEHAP** demande à la ministre de la Santé de prendre conscience « *des effets déstructurants d'une contrainte budgétaire aussi élevée* » sur un secteur déjà fragilisé.

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/03/08/tarifs-2016-baisses-de-215-pour-les-cliniques-et-de-15-pour-lhopital_799276

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 08/03/2016, Anne Bayle-Iniguez)

● **Loi El Khomri : lourdes menaces sur la santé au travail pour la FMF**

La Fédération des Mutuelles de France (FMF) a jugé que la loi El Khomri était « *une atteinte inadmissible aux droits des salariés* » et appelle les mutualistes à participer aux différentes actions qui auront lieu contre cette loi à partir du 09/03/16. Pour rappel, le projet de loi sera présenté par la ministre du Travail au conseil des ministres du 24/03/16. **La FMF** : « *En permettant la remise en cause des droits garantis par le Code du travail ou les accords de branches par de simples accords d'entreprises, c'est une régression sociale majeure que le Gouvernement propose* ». La FMF considère aussi que le projet de loi est dangereux pour **la médecine du travail** : « *Le texte proposé par la Ministre du travail fait peser de lourdes menaces sur la santé au travail* ». [...] *La visite d'embauche est remplacée par une simple visite d'information et de prévention qui pourra être effectuée par des personnes autres que le médecin du travail. La visite biennale est supprimée. Ces mesures conduiront à éloigner le médecin du travail du salarié. En concentrant les visites sur les seuls postes "à risques", l'avant-projet de loi transforme une médecine de prévention et d'accompagnement en une médecine de sélection en fonction de l'aptitude, laissant sans accompagnement des milliers de salariés. Les prérogatives de l'employeur sur la santé au travail sont, quant à elles, décuplées. L'obligation de reclassement d'un salarié sera laissée à la seule appréciation de l'employeur, sans contrepoids. La réforme de l'inaptitude facilitant le licenciement d'un salarié dont l'état de santé ferait obstacle à tout reclassement dans l'entreprise achève de donner une latitude immense au patronat* ». **Viva.presse** : « *Les Mutuelles de France condamnent la logique de ce projet de loi où le salarié doit s'adapter et se conformer au travail, même si celui-ci présente des aspects potentiellement dangereux* ».

<http://www.viva.presse.fr/loi-el-khomri-lourdes-menaces-sur-la-sante-au-travail-pour-la-fmf-171619>

(Source : www.viva.presse.fr du 09/03/2016, François Fillon)

[Retour au sommaire](#)

● **Mention « substituable » en tête des ordonnances : les médecins libéraux pas convaincus**

Reprenant une suggestion du comité de pilotage du générique, dirigé par Muriel Dahan, et qui travaille actuellement sur un plan de promotion des génériques, à remettre à l'automne de cette année, **Gilles Bonfond**, président de l'union des syndicats des pharmaciens d'officine (USPO), a proposé il y a peu que les logiciels des médecins éditent des ordonnances où serait inscrit systématiquement : « *Tous les médicaments de cette ordonnance sont substituables par votre pharmacien* ». **M. Bonfond** : « *Une telle phrase apposée sur les ordonnances serait un message adressé aux patients, disant que le couple médecin pharmacien a confiance dans les génériques* ». **Les réactions des différents syndicats**. Le docteur **Eric Henry**, patron du **SML** (syndicat des médecins libéraux) a répondu dans Le Quotidien du Médecin : « *Pourquoi embêter le médecin avec ça ? C'est au pharmacien de se débrouiller avec la substitution, c'est son travail, comme le nôtre est de prescrire. Je ne le ferai pas, je ne suis pas aux ordres* ». Concernant le message induisant la confiance envers le générique, **M. Henry** a déclaré : « *Si nous en sommes encore là aujourd'hui, c'est bien le signe que personne n'est vraiment convaincu par les génériques* ». De son côté, le patron de la **CSMF** (confédération des syndicats médicaux français), le docteur **Jean-Paul Ortiz**, pense qu'une telle mention n'apporterait rien et ne ferait qu'« *alourdir l'ordonnance* ». Enfin, le Dr **Claude Leicher**, patron de **MG France** (premier syndicat de médecins généralistes), estime que cette mention « *réactiverait inutilement le débat générique contre princeps auprès des patients* ». **Gilles Bonfond** campe cependant sur ses positions, arguant que : « *Beaucoup d'hôpitaux apposent déjà cette*

mention sur les ordonnances de sortie d'hospitalisation. Sur ce sujet, c'est l'hôpital qui donne l'exemple aux libéraux ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/03/08/mention-substituable-en-tete-des-ordonnances-les-medecins-liberaux-pas-convaincus_799281

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 08/03/2016, Henri de saint Roman)

● **Sécurité sociale : APA, ACS, un Français sur deux ne sait pas ce que c'est**

Dans son Baromètre d'opinion, la **DREES** (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) fait ressortir les disparités existant entre les différentes prestations sociales et la connaissance qu'en ont les Français. **Les plus connues** : les allocations familiales, les aides au logement, le revenu social d'activité (RSA), la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) sont connus par au moins 90 % de la population. Plus de la moitié des Français interrogés déclarent même savoir précisément à qui ces prestations s'adressent. **Les moins connues** : plus d'une personne sur deux ignore ce qu'est l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ou l'aide médicale d'État (AME). Une connaissance des prestations qui varie en fonction des groupes sociaux : elle est, par exemple, moins élevée chez les hommes, les ouvriers, les jeunes et les plus de 70 ans. **Viva.presse** note que le public cible d'une prestation s'estime mieux informé que l'ensemble de la population. Avec toutefois un bémol : « Une part significative de ses bénéficiaires indique ne pas en connaître précisément les critères d'attribution ». Enfin, pour le RSA, six personnes sur dix, parmi les 20 % les plus modestes, affirment savoir qui peut bénéficier du RSA ou de la CMU-C. La situation est pire pour la prime à l'emploi (PPE) avec une personne sur trois seulement ; quant à l'ACS, une personne sur dix seulement sait de quoi il s'agit.

<http://www.viva.presse.fr/apa-acs-un-francais-sur-deux-ne-sait-pas-ce-que-c-est-171615>

(Source : www.viva.presse.fr du 09/03/2016, Anne-Marie Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)

● **La santé, un sujet fort pour les citoyens, pas pour la classe politique**

Le 07/03/16, un sondage **Odoxa** réalisé pour Orange et la MNH (mutuelle nationale des hospitaliers) révèle que les Français regrettent à 75 % que les questions de santé et d'assurance maladie sont « rarement » ou « jamais » évoquées lors des débats politiques et électoraux. A la question : « Quel parti politique "semble le mieux prendre en compte les questions de santé" », les réponses sont les suivantes : le Parti socialiste (25 % des personnes interrogées), Les Républicains (17 %), le Front national (15 %), Europe Ecologie Les Verts (14 %), le Front de gauche (13 %), l'UDI (10 %). Pour rappel, en 2012, un sondage **Louis Harris**, réalisé pour la Mutualité Française montrait que la santé représentait la troisième préoccupation des Français, « juste derrière l'emploi et le pouvoir d'achat, devant l'éducation et le logement ». Il indiquait aussi que 75 % des personnes interrogées alors estimaient que les candidats à l'Élysée sous-estimaient son importance. Mais le sondage d'Odoxa ne porte pas uniquement sur cette question ; il concerne la santé en général. A 42 %, la protection maladie (le remboursement et le coût des soins) est la préoccupation prioritaire des français. Viennent ensuite les difficultés d'accès aux soins (40 %), les actions à mener en matière de politiques de santé publique (17 %). L'enquête montre également que 63 % des personnes interrogées déclarent avoir rencontré des difficultés pour obtenir un rendez-vous chez un médecin spécialiste, 23 % chez un médecin généraliste. Elles sont 40 % à avoir rencontré des difficultés pour payer les sommes qui ne sont pas remboursées par la Sécurité sociale et/ou les complémentaires Santé. **Le rôle que devrait jouer l'État, selon le baromètre d'opinion de la DREES** (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), qui dépend du ministère des affaires sociales et de la Santé : 60 % des sondés estiment que, « face à la montée de la dépendance, liée au vieillissement de la population », l'État et les pouvoirs publics devraient prendre en charge financièrement les personnes âgées dépendantes. **La Tribune** conclut sur une note quelque peu pessimiste : « Si les objectifs de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2016 sont atteints, la Sécu affichera un déficit de 6 milliards d'euros cette année. Un retour à l'excédent du régime général, hors Fonds de solidarité vieillesse (FSV), n'est pas attendu avant 2019, à condition que la croissance reparte... Si les tendances actuelles se

prolongent, l'avenir financier de la Sécurité sociale, et en particulier de sa branche maladie, est clairement menacé. Conscients de ces risques, les Français sont donc inquiets. Et les responsables politiques ? »

[http://www.latribune.fr/economie/france/la-sante-un-sujet-fort-pour-les-citoyens-pas-pour-la-classe-politique-555702.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160309](http://www.latribune.fr/economie/france/la-sante-un-sujet-fort-pour-les-citoyens-pas-pour-la-classe-politique-555702.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160309)

(Source : www.latribune.fr du 09/03/2016, Fabien Piliu)

FISCALITE

● L'impôt à la source va être testé dans des entreprises

Michel Sapin, ministre des Finances, a annoncé que le projet de prélèvement à la source des impôts allait être présenté devant le Parlement « *avant l'été* ». Si le projet est voté, les entreprises, ou les caisses de retraite ou d'assurance-chômage, seront chargées de prélever chaque mois, directement sur le salaire de leur employé, l'impôt dont il est redevable. Comment ? Bercy adressera à chaque entreprise un taux pour chaque salarié ; ce taux pourra évoluer au cours de l'année en fonction de l'évolution de sa situation (un mariage, la naissance d'un enfant...). **M. Sapin** a aussi précisé que le ministère des Finances réfléchissait à un moyen de proposer aux ménages d'opter pour « *une répartition équitable ou non du paiement de cet impôt* ». Actuellement, le ministère chercherait des entreprises de toutes tailles « *pour lancer une expérimentation avant la mise en place du dispositif à compter du 1er janvier 2018* ».

http://www.directmatin.fr/economie/2016-03-11/limpot-la-source-va-etre-teste-dans-des-entreprises-724731?elst_newsletter=20160311-13_724731fiscaux-ont-atteint-21-milliards-en-2015-un-record.php

(Source : www.directmatin.fr du 11/03/2016)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Société Générale alourdit son plan de départs volontaires

Le 09/03/16, **Société Générale** (SG) a déclaré qu'elle envisageait de supprimer 550 postes supplémentaires en France, sur une période de cinq ans. Elle fermerait six sites de traitement des opérations clients. Ces suppressions d'emplois s'ajouteraient à celles annoncées fin décembre 2015, c'est-à-dire 2 000 emplois d'ici 2020. **SG** : « *Dans le cadre du plan de transformation du réseau lancé en 2015, Société Générale a présenté aujourd'hui aux organisations syndicales un projet d'évolution de ses plateformes de traitements des opérations clients en France. Cette évolution passerait par la concentration progressive d'ici 2020 de l'activité sur 14 sites en France au lieu de 20 actuellement, avec une spécialisation des plateformes et une digitalisation des processus. [...] [Les sites français de traitement des opérations clients concernés sont ceux de] Caen, Grenoble, Nice, Rouen, Nancy et Paris intra-muros. [Ce projet] entraînerait la suppression d'environ 550 postes sur 5 ans, sans licenciement économique ni départ contraint. [Société Générale] s'engage à accompagner chaque collaborateur individuellement dans son évolution, tant en matière de formation que de parcours professionnel. [...] La mise en place d'un dispositif d'accompagnement adapté fera lui aussi l'objet de discussions avec les organisations syndicales* ». Au total, SG compte plus de 148 000 salariés, présents dans 76 pays. **SG** : « *Ce projet d'évolution du modèle opérationnel du réseau s'inscrit plus globalement dans le plan de transformation lancé par le groupe en 2015, qui vise à proposer aux clients une nouvelle relation de proximité. [Il faut donner] la possibilité au client d'utiliser le canal de son choix, [agence traditionnelle ou service en ligne,] avec des parcours totalement fluides et un renforcement de l'expertise à sa disposition, tout en lui assurant un meilleur service en délai de traitement et en capacité de suivi des dossiers. [Société Générale a prévu] d'investir 1,5 milliard d'euros au cours des 5 prochaines années dans le numérique et l'informatique et de doubler l'enveloppe consacrée à la formation à hauteur de 150 millions d'euros* ».

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/banques/20160309.CHA6071/societe-generale-veut-supprimer-550-postes-en-plus-d-ici-5-ans.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160310](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/banques/20160309.CHA6071/societe-generale-veut-supprimer-550-postes-en-plus-d-ici-5-ans.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160310)

(Source : www.challenges.fr du 10/03/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Dassault Aviation engrange les bénéfices des contrats Rafale

Dassault Aviation a publié ses résultats pour 2015. Ses prises de commandes sont en hausse de 113 % (grâce à l'exportation du Rafale). Elles ont atteint 9,88 milliards d'euros (contre 4,65 milliards d'euros en 2014). Son bénéfice net, à 482 millions d'euros, a, lui, progressé de 21 % « *malgré le ralentissement dans les pays émergents qui affecte les commandes de ses jets d'affaires Falcon* ». A 4,17 milliards d'euros (contre 3,68 milliards d'euros en 2014), son chiffre d'affaires a augmenté de 13,5 %. Dassault Aviation prévient néanmoins qu'en 2016, ce dernier « *devrait être cependant inférieur à celui de 2015* », 2015 ayant bénéficié de la livraison de Mirage 2000 modernisés à l'Inde. **Dassault Aviation** : « *[Le "book to bill" (c'est-à-dire le ratio prise de commandes/chiffre d'affaires, Ndlr) est de 2,4 sur l'année 2015,] du fait, en particulier, des contrats Rafale Export dont le chiffre d'affaires s'étale sur plusieurs années* ». La part de l'export dans le chiffre d'affaires est de 83 % en 2015. Le résultat opérationnel 2015 est de 361 millions d'euros (contre 353 millions d'euros en 2014), tandis que la marge opérationnelle s'établit à 8,6 % (contre 9,6 % en 2014). Pour 2016, Dassault Aviation prévoit de livrer environ 60 Falcon et 9 Rafale.

[http://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/20160310.CHA6079/dassault-aviation-engrange-les-benefices-des-contrats-rafale.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160310](http://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/20160310.CHA6079/dassault-aviation-engrange-les-benefices-des-contrats-rafale.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160310)

(Source : www.challenges.fr du 10/03/2016, avec AFP)

● La RATP embauchera 3 000 personnes en 2016

Le 11/03/16, **Elisabeth Borne**, PDG de la RATP, a annoncé l'embauche de 3 000 agents en 2016 : « *On a 45 000 salariés en Ile-de-France, à peu près 60 000 dans le monde, et on va recruter cette année près de 3 000 nouveaux collaborateurs. [...] On a beaucoup de projets, on prolonge quatre lignes de métro, on va mettre en service un nouveau prolongement de tramway, le tramway T6, on va continuer à renouveler nos voies de RER cet été* ». **Quelles embauches ?** 1 500 conducteurs et conductrices de bus, près de 300 agents de stations et gares, 150 conducteurs et conductrices de métro, 140 agents de sécurité et de contrôle et près de 250 agents de maintenance. **La RATP** : « *La RATP recrutera également 360 encadrants dont 180 ingénieurs dans des domaines variés que sont le développement, l'ingénierie, les projets, l'exploitation, le commercial, la maintenance, sur des profils Bac+2 à Bac+5* ». **Autres embauches prévues** : 850 personnes en contrats aidés et 400 jeunes en CDD durant l'été « *pour renforcer les équipes d'exploitation pendant les travaux de renouvellement des voies et du ballast sur le RER A* ». **Moody's**, dans une étude publiée le 10/03/16 : « *[Le développement de la masse salariale est porté par de] solides résultats financiers et des marges de fonctionnement satisfaisantes* ». Selon l'agence de notation, la dette du groupe devrait se stabiliser d'ici cinq ans (avec un taux d'endettement plus faible que ses homologues londonien (TFL) et new-yorkais (MTA)). **Nicolas Fintzel**, analyste chez Moody's : « *À terme, ses besoins de financement seront par ailleurs significativement inférieurs à ceux des réseaux de transport collectif londonien et new-yorkais* ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/la-ratp-embauchera-3-000-personnes-en-2016-556380.html#xtor=EPR-2-%5Bindustrie-services%5D-20160311>

(Source : www.latribune.fr du 11/03/2016)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr